

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Montaine s'est réuni **en session ordinaire**, dans la salle de réunion de la mairie, **le mercredi 15 avril 2015 à 18 heures 30**, sous la présidence du Maire, Monsieur Hervé de POMYERS.

Membres présents : MM Hervé de POMYERS, Jean-Bernard GRIMAULT, Frédéric CHESNET, Patrick REDOUTÉ, Christian CHESNET, Antoine VALENT, Emily DECLERCK, Mesdames Rose-May BOURBON et Muriel KUBICKÉ.

Absents excusés : Christine CHEVASSON, Patrick REDOUTÉ, Léa de POMYERS (à assister à la séance en visio-conférence).

Ordre du jour :

1. Approbation des comptes rendus des 24/11/2014 et 16/01/2015
2. Tarifs pêche, camping, centre socio culturel, barnum, musée, photocopies, concessions cimetière.
3. Subventions : collège, école Ste Solange (participations aux frais de scolarité), Comité des Fêtes, Ste-Montaine « le Club », SMS, Comice Agricole d'Aubigny.
4. Contrats d'entretien des chaudières (bâtiments communaux, musée)
5. Maintenance église : devis de remplacement du battant de la cloche 3
6. Renouvellement de la convention avec le Département pour l'assistance technique assainissement.
7. Proposition d'adhésion à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Cher pour des missions de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.
8. Musée Marguerite Audoux : mobilier d'accueil, délibération dépôt-vente de livre, acquisition d'objets touristiques (cartes postales, stylos, carnets ...), création d'une régie de recettes, embauche de personnel (contrat aidé).
9. Centre Socio Culturel : acquisition de mobilier et équipements (auto-laveuse)
10. Accessibilité des bâtiments publics « Ad'Ap »
11. Assainissement : maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection du réseau EU et la construction d'une station d'épuration.
12. Approbation du compte de gestion 2014 (commune et assainissement)
13. Vote du compte administratif 2014 (commune et assainissement)
14. Affectation du résultat 2014
15. Vote du taux des 4 taxes locales
16. Vote du budget primitif 2015 (commune et assainissement)
17. Questions diverses
 - Adhésion à GRAHS (Groupe de Recherches Archéologiques et Historiques de Sologne) 35 €

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30 et donne lecture de l'ordre du jour.

1- Approbation des comptes rendus des 24/11/2014 et 16/01/2015

Monsieur le Maire donne lecture des comptes rendus des réunions des 24/11/2014 et 16/01/2015 qui sont approuvés à l'unanimité.

2- Tarifs pêche, camping, centre socio culturel, barnum, musée, photocopies, concessions cimetière

Monsieur le Maire présente le tableau des différents tarifs de location ou de visite des biens communaux avec les recettes des années précédentes, il demande à l'assemblée si ces tarifs doivent être maintenus. L'assemblée décide de ne pas augmenter les tarifs 2015 par rapport à 2014, à savoir :

Propositions de tarifs	
Pêche	
Carte journalière adulte, Montainais	4,50 €
Carte journalière adulte, hors commune	6,00 €
Carte journalière enfant (- 12 ans)	2,00 €
Carte saisonnière adulte, Montainais	24,00 €
Carte saisonnière adulte, hors commune	33,00 €
Carte saisonnière enfant (- 12 ans)	10,00 €
Camping Municipal	
Emplacement avec véhicule	1,00 €
Campeur adulte, eau chaude comprise	1,50 €
Campeur enfant (-12 ans), eau chaude comprise	1,00 €
Branchement électrique	2,50 €
Garage mort à la journée	1,00 €
Garage mort à l'année	170,00 €
Photocopies	
A4 noir	0,15 €
A3 noir	0,20 €
A4 couleur	0,30 €
A3 couleur	0,40 €
Centre Socio Culturel	
Location vin d'honneur (Montainais)	50,00 €
Location vin d'honneur (Hors commune)	40,00 €
Location 1 journée (Montainais)	130,00 €
Location 1 journée (hors commune)	200,00 €
Location 2 jours (Montainais)	160,00 €
Location 2 jours (hors commune)	300,00 €
Location de la vaisselle	gratuit
Tente de cérémonie	
location tente 4 x 5 m	50,00 €
location tente 8 x 5 m	80,00 €
location tente 12 x 5 m	100,00 €
Concessions cimetière	
Concession 15 ans	50,00 €
Concession 30 ans	80,00 €
Concession 50 ans	120,00 €

Recettes							
2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
671,30 €	522,00 €		626,00 €	704,50 €	798,50 €	385,00 €	384,00 €
2 399,50 €	2 157,00 €	1 976,50 €	2 176,50 €	2 383,40 €	2 266,44 €	1 639,26 €	1 307,48 €
	66,00 €	22,20 €	33,05 €	166,05 €	55,35 €	46,55 €	269,50 €
2 510,00 €	1 880,00 €	1 080,00 €	1 815,00 €	1 605,00 €	2 650,00 €	2 595,00 €	1 861,00 €
			280,00 €	640,00 €	480,00 €	160,00 €	600,00 €
101,66 €	101,60 €	203,32 €	53,33 €		80,00 €		

Droits d'entrée du Musée	
Adultes	5,00 €
Enfants moins de 15 ans Enfants de 10 à 15 ans	3,00 €
Groupes + 10 personnes	4,00 €
Enfants moins de 3 ans 10 ans	0,00 €

--	--	--	--	--	--	--	--

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été question d'acheter une auto-laveuse pour le centre socio culturel, il demande s'il faut prévoir un tarif pour le nettoyage supplémentaire. Frédéric CHESNET dit que le montant de location de 300 € peut inclure le nettoyage de la salle avec une machine.

L'assemblée demande que les tarifs d'entrée du musée pour les enfants soient modifiés, la gratuité sera accordée aux enfants jusqu'à 10 ans.

3- Subventions : collège, école Ste-Solange (participations aux frais de scolarité), Comité des Fêtes, Ste-Montaine « le Club », SMSE, Comice Agricole.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les enfants de Ste-Montaine peuvent aller dans les écoles qu'ils souhaitent, car il n'y a plus d'école sur la commune. La commune est dans l'obligation de verser une participation pour les frais de scolarité aux écoles. L'école privée Ste-Solange à Aubigny associée par contrat à l'Etat, participe au service public d'éducation et à donc droit à la même participation que les écoles publiques. La commune d'Aubigny demande 630 € de frais de scolarité par élève, il faut donc verser la même somme à l'école privée Ste-Solange. L'assemblée approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de verser une subvention de 200 € aux associations de la commune, comme les années précédentes. L'assemblée approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier de Monsieur le Président du Comice Agricole qui demande une subvention pour préparer les diverses animations prévues lors du comice du 5 juillet 2015 : repas, exposants et concert. Cette année le comice sera plus raccourci, il n'y a pas beaucoup d'agriculteurs bénévoles. Il n'y aura pas de décoration dans Aubigny, le comité des fêtes est indisponible pour le comice agricole. L'assemblée décide de verser 200 € à l'association du comice agricole.

4- Contrat d'entretien des chaudières (bâtiments communaux et musée)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'entreprise BARON BONIVIN installateur des chaudières pour le musée, la mairie et le logement communal a fait une proposition de contrat d'entretien annuel qui comprend le nettoyage des chaudières, pour un montant de 352.69 € TTC.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

5- Maintenance de l'église : devis de remplacement du battant de la cloche 3

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commune a un contrat de maintenance avec la société BODET pour l'entretien de l'électrification des cloches de l'église. Lors de leur dernier passage, ils ont constaté que le battant de la cloche 3 s'abîmait et que cela entraînait la détérioration de la cloche. Ils ont envoyé un devis pour le remplacement de ce battant pour un montant de 1087.20 € TTC.

L'assemblée approuve à l'unanimité

6- Renouvellement de la convention avec le Département pour l'assistance technique d'assainissement

Monsieur le Maire explique à l'assemblée la nécessité de renouveler la convention avec le Département pour l'assistance technique d'assainissement.

Monsieur le Maire donne lecture de la prestation et des missions réalisées par le Département :

- le suivi régulier des dispositifs d'assainissement
- l'assistance dans la programmation des travaux
- l'aide à la gestion du service assainissement

Monsieur le Maire dit que cette assistance est indispensable, pour aider les communes dans le bon fonctionnement du réseau d'assainissement et de la station d'épuration.

Le coût est 0.50 €/habitant (population DGF).

L'assemblée approuve le renouvellement de la convention avec le Département pour l'assistance technique d'assainissement à l'unanimité.

7- Proposition d'adhésion à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Cher pour des missions de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Conseil Général du Cher qui propose aux communes une assistance à maîtrise d'ouvrage tout au long des projets, les secteurs d'activité qui seront couverts par l'Agence d'Ingénierie Départementale du Cher seront : l'ingénierie territoriale, les aménagements urbains, la voirie, les bâtiments, les projets de développement durable, la gestion des déchets, les zones naturelles, la création d'équipements et de services à la population, l'eau et l'assainissement, l'accompagnement des structures de restauration municipale.

Cette agence sera financée entre autres, par le produit de ses adhésions (1 € par habitant et par an pour chaque collectivité adhérente, y compris le conseil général).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adhérer à cette agence d'ingénierie départementale qui saura aider la commune dans les projets à venir.

Monsieur le Maire dit qu'il faut désigner un représentant pour la commune qui devra assister aux réunions de l'AID, Monsieur Jean-Bernard GRIMAUULT accepte cette responsabilité.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

8- Musée Marguerite Audoux : mobilier d'accueil, délibération dépôt-vente de livres, acquisition d'objets touristiques (cartes postales, stylos, carnets ...), création d'une régie de recettes, embauche de personnel (contrat aidé).

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour l'embauche de l'agent d'accueil du Musée Marguerite Audoux, il y avait deux candidates intéressantes, qui ont été reçue par le Maire et ensuite par Muriel KUBICKÉ et Emily DECLERCK.

1^{ère} candidate, il s'agit de Sabine SAUVAGE une personne cultivée, pertinente sur le sujet, elle a des références littéraire nationale et locale, son parcours est axé sur la communication, elle d'ailleurs donnée des pistes et des idées sur ce qu'elle pourrait faire si elle était embauchée. Muriel et Emily ont eu un coup de cœur pour cette personne, qui est idéale au point de vue littéraire et des animations.

La 2^{ème} candidate a été subtilisée par la commune d'Aubigny sur Nère, elle était plus axée sur l'administratif.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'embaucher en contrat aidé à 70 %, Sabine SAUVAGE, avec une période d'essai d'un mois.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre en vente au musée, des objets touristiques comme des cartes postales, des stylos, des livres ... Les touristes aiment bien rapporter un souvenir.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire explique qu'il faut créer une régie de recettes pour les entrées du musée et la vente d'objets touristiques.

Monsieur demande au conseil de réfléchir sur l'achat de mobilier d'accueil pour le musée.

Il propose également de créer un petit espace convivial pour installer une cafetière et un réfrigérateur avec des boissons fraîches, il est également possible d'envisager d'installer des tables à l'extérieur.

Monsieur le Maire dit qu'il faut réfléchir au fonctionnement du musée, maintenant que le musée a été réalisé il faut le faire vivre.

Il faut savoir que dans le nord du département, il n'existe pas de musée avec un sens technique similaire.

9- Centre Socio Culturel : acquisition de mobilier et équipements (auto-laveuse)

Monsieur explique à l'assemblée que des devis ont été demandés pour des tables et des chaises pour le centre socio culturel.

Le modèle de tables qui se fait le plus est une table pliante en polyéthylène avec piètement EPOXY noir, il y a plusieurs dimensions : 1,83 m x 0,76 m, 2 m x 0,90 m. Actuellement les tables font 2m x 1m.

L'assemblée décide de prendre les tables de 2 m x 0,90 m.

Le choix des chaises est plus simple, car il faut obligatoirement qu'elles soient munies d'un système d'assemblage, conformes à la catégorie de la salle. Le choix se porte sur des chaises avec coque noir et pieds chromés.

Le prix d'une table est de 143 € HT et d'une chaise 31 € HT.

Monsieur le Maire dit qu'une remise a déjà été faite, mais il propose à l'assemblée de renégocier le prix.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

Concernant l'auto-laveuse, la société CHESNEAU a fourni un devis d'un montant de 2 318 € HT. Monsieur le Maire propose de se renseigner sur le type de machine qui conviendrait pour le centre socio culturel et s'il est possible d'avoir une démonstration.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

10- Accessibilité des bâtiments publics « Ad'Ap »

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un plan national d'accessibilité a été mis en place depuis quelques années et que les communes doivent déposer leurs demandes de travaux d'accessibilité des bâtiments recevant du public avant fin septembre.

Les bâtiments neufs de la commune sont accessibles (centre socio culturel, musée, salle de réunion).

Un programme de travaux devra être mis en place pour le secrétariat de mairie (mise aux normes de la porte et rampe d'accès). Quant aux autres bâtiments communaux il faudra réfléchir rapidement à des solutions pour l'accès aux handicapés de l'église, du camping, qui posera un gros problème puisqu'il y a des escaliers pour accéder aux sanitaires.

Monsieur le Maire dit que la commission des travaux devra se réunir rapidement pour réfléchir aux travaux à effectuer.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

11- Assainissement : maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection du réseau EU et de la construction d'une station d'épuration

Monsieur le Maire dit que la consultation des bureaux d'études pour la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection du réseau EU et de la construction de la station d'épuration a été lancée.

On a reçu 4 offres, la moins cher est de 10 000 € et la plus cher est de 42 000 €. Une énorme différence, qui n'aide pas à faire un choix. Le bureau d'études le moins cher est le seul à être venu en mairie et à nous à faire constater que le dossier loi sur l'eau était déjà fait et qu'il n'était pas nécessaire de recommencer.

Monsieur le Maire propose de contacter différentes communes avec lesquelles le bureau d'études BEIMO a travaillé, pour leur demander des renseignements, avant de faire le choix définitif du maître d'œuvre.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

12- Approbation du compte de gestion 2014 (commune et assainissement)

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion 2014 remis par la Trésorerie d'Aubigny, les chiffres de la Trésorerie correspondent à ceux de la commune et du service assainissement. Monsieur le Maire propose d'approuver le compte de gestion de la commune et du service d'assainissement.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

13- Vote du compte administratif 2014 (commune et assainissement)

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2014 de la commune.

Chapitres	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2014	CA 2014
011	charges à caractère général	84 675,83 €	56 704,01 €
012	charges de personnel et frais assimilés	75 020,00 €	70 647,98 €
014	atténuations de produits, charges	39 416,00 €	39 413,30 €
65	autres charges de gestion courante	43 083,00 €	37 791,06 €
66	charges financières	113,00 €	112,07 €
67	charges exceptionnelles	9 800,00 €	9 750,00 €
022	dépenses imprévues	2 000,00 €	- €
042	<i>Opé. D'ordre de transfert entre sections</i>	95,00 €	94,81 €
023	<i>virement à la section d'investissement</i>	139 751,76 €	
TOTAL DES DEPENSES		393 954,59 €	214 513,23 €

Chapitres	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2014	CA 2014
013	atténuations de charges	- €	2 433,93 €
70	produits des services, du domaine et ventes diverses	15 460,00 €	16 460,76 €
73	impôts et taxes	196 953,00 €	195 487,90 €
74	dotations, subventions et participations	70 260,00 €	69 553,01 €
75	autres produits de gestion courante	10 600,00 €	9 929,56 €
77	produits exceptionnels	- €	6 105,73 €
TOTAL DES RECETTES		293 273,00 €	299 970,89 €
002	résultat de fonctionnement reporté	100 681,59 €	100 681,59 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES		393 954,59 €	400 652,48 €

Chapitres	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget 2014	CA 2014
16	emprunts et dettes assimilés	4 085,00 €	3 384,40 €
20	immobilisations incorporelles	14 600,00 €	3 366,00 €
204	Subventions d'équipements versées (SDE18)	797,00 €	- €
21	immobilisation corporelles	21 646,01 €	13 508,86 €
Opérations		719 499,76 €	454 689,43 €
OP 114	PER : MUSEE MARGUERITE AUDOUX	333 815,30 €	140 836,23 €
OP 115	AMENAGEMENT DE LA CIRCULATION	58 206,00 €	- €
OP 120	CONSTRUCTION CENTRE SOCIO CULTUREL	291 367,32 €	290 880,11 €
OP 121	AMENAGEMENT D'UNE SALLE DE REUNION	30 000,00 €	16 649,82 €
OP 122	CARTE COMMUNALE	6 111,14 €	2 322,82 €
OP 123	EQUIPEMENT DU CENTRE SOCIO CULTUREL	6 000,00 €	4 000,45 €
TOTAL DE DEPENSES		759 830,77 €	474 948,69 €
001	solde d'exécution négatif d'investissement	- €	- €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		760 627,77 €	474 948,69 €

Chapitres	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget 2014	CA 2014
10	Dotations, fonds divers et réserves	142 524,00 €	138 954,95 €
13	Subventions d'investissements	331 667,00 €	156 559,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées / cautions	700,00 €	- €
20	Frais études (intégration études musée)	- €	- €
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	157 074,00 €	
040	<i>Opé. D'ordre de transfert entre sections</i>	95,00 €	94,81 €
TOTAL DES RECETTES		631 965,00 €	295 608,76 €
001	Solde d'exécution positif d'investissement	151 890,01 €	151 890,01 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES		631 965,00 €	447 498,77 €

Résultat de fonctionnement 2014	
Résultat de l'exercice	85 457,66 €
Excédent de fonctionnement reporté 2013	100 681,59 €
Résultat de fonctionnement 2013	186 139,25 €

Résultat de d'investissement 2014	
Résultat de l'exercice	- 179 339,93 €
Excédent de fonctionnement reporté	151 890,01 €
Résultat d'investissement 2014	- 27 449,92 €

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commune dégage 85 000 € de recettes de fonctionnement, tout en maintenant un budget d'investissement important, sans avoir recours aux emprunts, le dernier emprunt de la commune c'est terminé en 2014.

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif du service public d'assainissement 2014, il s'agit s'un petit budget, dont une partie est financé par la commune.

Il est possible de dégagé 20 000 € du fonctionnement pour financer un partie des travaux de réfection du réseau d'assainissement. Pour le reste, il y aura des subventions, de l'autofinancement et un possible emprunt.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Articles	LIBELLES	BP 2014	CA 2014
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 030,00 €	5 090,28 €
611	Sous traitance générale	5 000,00 €	4 874,44 €
6137	Redevances, droits de passage et servitudes diverses	30,00 €	30,50 €
622	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	2 000,00 €	185,34 €
623	Publicité, publications, relations publiques	1 000,00 €	- €
012	CHARGES DE PERSONNEL	50,00 €	- €
621	Personnel extérieur au service	50,00 €	- €
042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	3 607,00 €	3 606,97 €
6811	Dotations aux amortissements	3 607,00 €	3 606,97 €
DEPENSES DE L'EXERCICE		11 687,00 €	8 697,25 €
023	Virement à la section d'investissement	20 051,00 €	
TOTAL DES DEPENSES		31 738,00 €	8 697,25 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Articles	LIBELLES	BP 2014	CA 2014
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 200,00 €	1 119,24 €
70611	Redevance d'assainissement collectif	1 200,00 €	1 119,24 €
74	Dotations, subventions et participations	5 000,00 €	5 000,00 €
74	Subvention d'exploitation	5 000,00 €	5 000,00 €
042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	548,00 €	547,66 €
777	Quote part des subventions d'investissement	548,00 €	547,66 €
TOTAL DES RECETTES		6 748,00 €	6 666,90 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	24 990,00 €	24 990,55 €
TOTAL DES RECETTES		31 738,00 €	31 657,45 €

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2014	- 2 030,35 €
Excédent reporté 2013	24 990,55 €
Résultat cumulé 2014	22 960,20 €

Monsieur la Maire propose à l'assemblée d'instaurer une prime sur objectif à Mme Sabine SAUVAGE. Il explique à l'assemblée que le salaire prévu n'est pas élevé et qu'il serait souhaitable pour une personne de son niveau et pour lui donner envie de faire la promotion du musée de lui verser une prime.

L'assemblée dit ne pas être contre cette prime, mais sur quels objectifs se baser pour donner une prime, le nombre de visites ?

Monsieur le Maire dit que son objectif est que dans 2 ans, lorsque son salaire sera à 100 % à la charge de la commune, le musée soit pérennisé et rentable.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'en discuter ultérieurement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Articles	Libellés	BP 2014	CA 2014
040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	548,00 €	547,66 €
1391	Reprise des subventions d'équipement	548,00 €	547,66 €
Opérations		300 462,00 €	3 726,00 €
19	ETUDE DIAGNOSTIC RESEAU ET STEP	25 044,00 €	3 726,00 €
20	RESEAU ASSAINISSEMENT / STEP	275 418,00 €	- €
TOTAL DES DEPENSES		301 010,00 €	4 273,66 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Articles	Libellés	BP 2014	CA 2014
Subventions des Opérations		257 516,00 €	11 452,00 €
19	ETUDE DIAGNOSTIC RESEAU ET STEP	22 806,00 €	11 452,00 €
20	RESEAU ASSAINISSEMENT / STEP	234 710,00 €	- €
040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	3 607,00 €	3 606,97 €
28158	Amortissements	3 607,00 €	3 606,97 €
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRES		20 051,00 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	20 051,00 €	
RECETTES DE L'EXERCICE		281 174,00 €	15 058,97 €
001	Excédent d'investissement reporté	19 836,00 €	19 836,96 €
TOTAL DES RECETTES		301 010,00 €	34 895,93 €

Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif, le conseil municipal désigne Monsieur Jean-Bernard GRIMAUULT comme président de vote. Monsieur GRIMAUULT met au vote le compte administratif de la commune et de l'assainissement, qui sont approuvés à l'unanimité.

14- Affectation du résultat de la commune 2014

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il faut affecter une partie du résultat de fonctionnement pour les besoins de financement de la section investissement, à savoir :

Section de Fonctionnement

Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2014	186 139.25 €
---	--------------

Section d'investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) (C)	- 27 449.92 €
---	---------------

Restes à réaliser : DEPENSES	Restes à réaliser : RECETTES	Soldes des restes à réaliser (D)
223 117.12 €	150 108.00 €	- 73 009.12 €

Besoin de financement à la section d'investissement (E = C + D)	100 459.04 €
---	--------------

Monsieur le Maire propose la répartition suivante :

1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de :	100 459.04 €
2°) le surplus est affecté en recettes de fonctionnement reporté. Sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	85 680.21 €

L'assemblée approuve à l'unanimité

15- Vote du taux des 4 taxes locales

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas augmenter les différentes taxes directes locales, à savoir :

- Taxe d'habitation : 20.78 %
- Taxe foncière (bâti) : 8.94 %
- Taxe foncière (non bâti) : 43.62 %
- CFE : 18.89 %

L'assemblée approuver l'unanimité.

16- Vote du budget primitif 2015 (commune et assainissement)

Monsieur le Maire donne lecture du budget de la commune 2015, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Chapitres	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2015
011	charges à caractère général	79 300,00 €
012	charges de personnel et frais assimilés	82 028,00 €
014	atténuations de produits, charges	39 666,00 €
65	autres charges de gestion courante	42 481,00 €
66	charges financières	- €
67	charges exceptionnelles	2 400,00 €
022	dépenses imprévues	- €
042	<i>Opé. D'ordre de transfert entre sections</i>	95,00 €
023	<i>virement à la section d'investissement</i>	135 141,00 €
TOTAL DES DEPENSES		381 111,00 €

Chapitres	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2015
013	atténuations de charges	3 766,00 €
70	produits des services, du domaine et ventes diverses	21 580,00 €
73	impôts et taxes	196 666,00 €
74	dotations, subventions et participations	63 418,00 €
75	autres produits de gestion courante	10 000,00 €
77	produits exceptionnels	- €
TOTAL DES RECETTES		295 430,00 €
002	résultat de fonctionnement reporté	85 681,00 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES		381 111,00 €

Chapitres	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RAR	BP 2015
16	emprunts et dettes assimilés		700,00 €
20	immobilisations incorporelles		5 000,00 €
204	Subventions d'équipements versées (SDE18)		1 000,00 €
21	immobilisation corporelles		34 161,88 €
Opérations		223 117,12 €	209 068,00 €
OP 114	PER : MUSEE MARGUERITE AUDOUX	192 979,07 €	15 202,00 €
OP 115	AMENAGEMENT DE LA CIRCULATION	11 000,00 €	101 600,00 €
OP 120	CONSTRUCTION CENTRE SOCIO CULTUREL	- €	- €
OP 121	AMENAGEMENT D'UNE SALLE DE REUNION	13 350,18 €	- €
OP 122	CARTE COMMUNALE	3 788,32 €	- €
OP 123	EQUIPEMENT DU CENTRE SOCIO CULTUREL	1 999,55 €	16 266,00 €
OP 124	AMENAGEMENT PLACETTE "CAFE NONORE"	- €	56 000,00 €
OP 125	ACCESSIBILITE BATIMENTS PUBLICS	- €	20 000,00 €
TOTAL DE DEPENSES			249 929,88 €
001	solde d'exécution négatif d'investissement		27 449,00 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		223 117,12 €	277 378,88 €
		500 496,00 €	

Chapitres	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	RAR	BP 2015
10	Dotations, fonds divers et réserves		174 250,00 €
13	Subventions d'investissements	150 108,00 €	25 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées / cautions		700,00 €
20	Frais études (intégration études musée)		15 202,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		135 141,00 €
040	Opé. D'ordre de transfert entre sections		95,00 €
TOTAL DES RECETTES			350 388,00 €
001	Solde d'exécution positif d'investissement		
TOTAL GENERAL DES RECETTES		150 108,00 €	350 388,00 €
		500 496,00 €	

Monsieur le Maire explique qu'en section de fonctionnement il y a peu de changement, à part l'embauche du contrat aidé pour le musée que l'on retrouve en dépense dans les charges du personnel et en recettes dans les atténuations de charges.

En section d'investissement, on retrouve les travaux du musée et l'intégration de l'étude de faisabilité du parcours scénographique du musée, dans les travaux.

Il y a également les travaux de sécurisation du centre bourg, travaux qui commenceront lorsque la commune aura reçu l'accord de subvention.

L'assemblée vote pour le budget primitif 2015 à l'unanimité.

Budget assainissement

Monsieur le Maire donne lecture du budget 2015 du service d'assainissement, qui s'équilibre en dépenses et en recette comme suit :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la section de fonctionnement du budget assainissement est sensiblement la même qu'en 2014. Pour la section d'investissement, une partie des travaux a été prévue au budget 2015.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Articles	LIBELLES	BP 2015
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 540,00 €
611	Sous traitance générale	5 500,00 €
6137	Redevances, droits de passage et servitudes diverses	40,00 €
622	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 000,00 €
623	Publicité, publications, relations publiques	- €
012	CHARGES DE PERSONNEL	50,00 €
621	Personnel extérieur au service	50,00 €
6811	Dotations aux amortissements	3 607,00 €
DEPENSES DE L'EXERCICE		10 197,00 €
023	Virement à la section d'investissement	19 411,00 €
TOTAL DES DEPENSES		29 608,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Articles	LIBELLES	BP 2015
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 100,00 €
70611	Redevance d'assainissement collectif	1 100,00 €
74	Dotations, subventions et participations	5 000,00 €
74	Subvention d'exploitation	5 000,00 €
777	Quote part des subventions d'investissement	548,00 €
TOTAL DES RECETTES		6 648,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	22 960,00 €
TOTAL DES RECETTES		29 608,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Articles	Libellés	BP 2015
1391	Reprise des subventions d'équipement	548,00 €
20	RESEAU ASSAINISSEMENT / STEP	119 579,00 €
TOTAL DES DEPENSES		120 127,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Articles	Libellés	BP 2015
203	Frais études	19 579,00 €
20	RESEAU ASSAINISSEMENT / STEP	46 908,00 €
28158	Amortissements	3 607,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	19 411,00 €
RECETTES DE L'EXERCICE		69 926,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	30 622,00 €
TOTAL DES RECETTES		120 127,00 €

L'assemblée approuve à l'unanimité le budget assainissement 2015.

Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 30.